

PERSPECTIVES SUR LE RÉGIME DES DÉCRETS DE CONVENTION COLLECTIVE AU QUÉBEC

**Le vendredi 16 avril 2010
8h45-12h30**

**Université de Montréal
Salle Z-240, Pavillon Claire-McNicoll**

Séminaire organisé par le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) en partenariat avec l'Association des comités paritaires du Québec (ACPQ)



ASSOCIATION DES COMITÉS PARITAIRES DU QUÉBEC



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec

Université 
de Montréal

Comité organisateur

Patrice Jalette, professeur agrégé, Université de Montréal
Magali Leclerc, coordonnatrice du projet, Université de Montréal
Karine Drolet, coordonnatrice administrative (CRIMT), Université de Montréal

Mise en contexte

La *Loi sur les décrets de convention collective* (L.R.Q. C. D-2) consacre un régime particulier et souvent méconnu de détermination des conditions de travail au sein du système québécois de relations industrielles. L'extension juridique des conventions collectives prévue à la loi, c'est-à-dire la décision que prend un gouvernement de rendre obligatoires pour toute une industrie des conditions de travail négociées par des parties patronales-syndicales, est une mesure exceptionnelle au sein du *corpus* des lois du travail en vigueur au Canada et aux États-Unis. Cependant, en adoptant une perspective comparative élargie, le régime des décrets québécois est loin d'être unique dans le monde, des régimes assimilables existant dans de nombreux pays, notamment en Europe.

Actuellement, on compte au Québec 16 décrets déterminant les conditions de travail de plus de 75 000 salariés œuvrant pour près de 10 000 employeurs. En dépit d'un recul certain de l'influence du régime depuis les années 60, ce régime demeure d'une importance cruciale pour des milliers de travailleurs québécois vulnérables - non syndiqués et œuvrant dans de très petites entreprises aux prises avec une forte concurrence - en leur permettant de bénéficier de conditions supérieures à celles établies par le marché et la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q.C. N-1.1). De plus, l'extension des conditions de travail négociées au décret à toutes les entreprises d'un secteur donné permet aux entrepreneurs désireux de donner de bonnes conditions de travail à leurs employés de le faire en freinant une concurrence déloyale sur cette base.

Depuis plus de 75 ans, le régime québécois des décrets a évolué pour s'adapter à différentes réalités et certains problèmes soulevés ont été corrigés. Périodiquement, des voix se font entendre pour que cette «anomalie» du système de relations industrielles soit abolie. D'autres, au contraire, mettent en évidence le besoin de le maintenir, voir de le bonifier, en raison de sa capacité d'améliorer la situation des travailleurs vulnérables et d'accroître leur participation à la détermination de leurs conditions de travail.

Cette activité vise à présenter différentes perspectives quant au régime québécois des décrets de convention collective et à alimenter la réflexion des acteurs et des chercheurs quant à l'avenir de ce régime.

Programme

8h15-8h45 Accueil

8h45-9h00 Mot de bienvenue et présentation de l'activité

9h00-10h00 Étude de cas

Les impacts de l'abolition des décrets de convention collective dans l'industrie du vêtement au Québec

Patrick Martel, candidat à la maîtrise et **Jean Charest**, professeur titulaire, École de relations industrielles, Université de Montréal

10h00-11h00 Perspective internationale

Étendre les effets des conventions collectives : les expériences européennes

Philippe Reyniers, chercheur à l'Institut universitaire européen

11h00-11h20 Pause

11h20-12h20 Table ronde

Perspectives actuelles du régime québécois des décrets et perspectives d'avenir

Animateur :

Patrice Jalette, professeur agrégé, École de relations industrielles, Université de Montréal

Avec la participation de :

Christiane Bigras, directrice générale, Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics

Mélanie Laroche, professeure adjointe, École de relations industrielles, Université de Montréal

Jacques Rouillard, professeur agrégé, département d'histoire, Université de Montréal

12h30 Fin de l'activité

Partenaire



ASSOCIATION DES COMITÉS PARITAIRES DU QUÉBEC

Organisateur



Le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail

(CRIMT) est un centre d'excellence qui se concentre sur les défis théoriques et pratiques du renouveau institutionnel et organisationnel en matière de travail et d'emploi à l'ère de la mondialisation. De par la qualité de son encadrement, l'étendue de son programme de recherche, l'organisation d'activités d'envergure internationale, ses initiatives de financement étudiant (fonds de soutien, d'échanges internationaux, de recrutement et de diffusion), son école d'été et le déploiement d'équipements de visioconférence, le CRIMT constitue un milieu de premier plan pour la formation des étudiant(e)s gradué(e)s en relations industrielles, en gestion des ressources humaines, en droit du travail, en sociologie, en économie et en gestion. Plus de 150 étudiants de 2^e et 3^e cycles issus de ces programmes bénéficient déjà de ces multiples avantages, tout en contribuant concrètement, dans le cadre de leur thèse ou de leur mémoire, à l'avancement d'un projet sur lequel travaille un chercheur membre du CRIMT.

Le CRIMT regroupe **75 chercheurs répartis dans 16 universités canadiennes et 25 instituts et universités de 10 pays étrangers**. De ce nombre, il compte au Québec une trentaine de chercheurs rattachés à l'Université de Montréal, à l'Université Laval et à HEC Montréal – ses trois institutions constitutives – ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université McGill. Ailleurs au Canada, on trouve des chercheurs du CRIMT dans les universités St. Mary's, Queen's, Toronto, McMaster, Western, Manitoba, Edmonton et UBC. Le CRIMT peut compter sur l'appui financier de ses institutions constitutives, des grands organismes subventionnaires (FQRSC et CRSH) et de partenariats canadiens et étrangers, ainsi que sur l'étroite collaboration des partenaires du marché du travail, aux fins de la réalisation de ses divers projets de recherche. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du CRIMT au www.crimt.org

Renseignements généraux

Inscription

Gratuite grâce au soutien de nos partenaires

S.V.P. s'inscrire auprès de Magali Leclerc avant le 15 avril magali.leclerc@umontreal.ca
Il est possible de s'inscrire sur place.

Directions

En transport en commun : métro Université de Montréal (sortie Est –accès à l'intérieur de l'Université de Montréal); prenez la rampe mobile (sortie à votre droite); une fois à l'extérieur, tournez à gauche (sur le chemin de la Tour); marchez jusqu'au Pavillon Claire-McNicoll (2900 boul. Édouard-Montpetit).

En voiture (Stationnement : Garage Louis-Colin, 5255, av. Louis-Colin, 13 \$/ jour)
Par le chemin Queen-Mary : tournez à gauche sur av. Decelles; tournez ensuite à la première rue à votre droite (rue Jean-Brillant); continuez sur cette rue jusqu'au coin de l'av. McKenna; le garage se trouvera à votre droite.
Par le boul. Édouard-Montpetit : tournez sur av. Louis-Colin et au coin de l'av. McKenna, le garage se trouvera à votre gauche.
Sortir au dernier étage du stationnement et tournez à gauche (sur le chemin de la Tour); marchez jusqu'au Pavillon Claire-Mc-Nicoll (2900, boul. Édouard-Montpetit).

